

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 11780

(54) **Fiche de test.**

(51) **Classification internationale (Int. Cl. 3). G 01 R 31/04, 19/155.**

(22) **Date de dépôt..... 28 mai 1980.**

(33) (32) (31) **Priorité revendiquée :**

(41) **Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 49 du 4-12-1981.**

(71) **Déposant : CGEE ALSTHOM, société anonyme, résidant en France.**

(72) **Invention de : Jean Debaign.**

(73) **Titulaire : *Idem* (71)**

(74) **Mandataire : Michel Dalsace, SOSPI,
14-16, rue de la Baume, 75008 Paris.**

Fiche de test

L'invention est relative à une fiche de test que l'on insère dans un alvéole ménagé au travers d'un boîtier isolant contenant une pièce conductrice, afin de pouvoir contrôler de manière permanente 5 sa tension. Il en est notamment ainsi pour ce qui est des blocs de jonction de barrettes de raccordement.

Les fiches de test habituellement utilisées comportent une douille isolante entourant une pointe de touche. L'extrémité de cette douille, que l'on introduit dans un alvéole d'accès à la pièce sous 10 tension, présente alors sur sa périphérie une série d'aillettes destinées à assurer par friction contre les parois lisses de l'alvéole la retenue de cette extrémité de douille dans l'alvéole. Or il s'avère que, en fonction des tolérances d'usinage de pièces en contact, leur friction est fréquemment ou trop dure ou trop faible, ce qui rend soit l'introduction 15 ou le retrait difficile, soit la retenue insuffisante et aléatoire.

L'invention a pour but une fiche de test dont l'introduction et la retenue dans un alvéole de contact sont aisées et fiables.

L'invention a pour objet une fiche de test d'une pièce sous 20 tension disposée dans un alvéole ménagé au travers d'un boîtier isolant, ladite fiche comportant en extrémité une touche de contact entourée par une douille isolante, caractérisée en ce que la douille comporte en extrémité des ergots élastiques répartis sur sa périphérie et coopérant avec une nervure circulaire formée sur la paroi de l'alvéole 25 dans un plan transversal.

Selon une caractéristique, la douille comporte un collet cylindrique lisse de diamètre correspondant à celui de l'orifice d'entrée de l'alvéole.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront 30 de la description d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple et illustré dans le dessin.

La figure unique représente une vue avec coupe partielle d'une fiche de test, selon l'invention.

Dans la figure, on a désigné par 1 un boîtier isolant de bloc 35 de jonction présentant à sa partie supérieure un alvéole 2 d'accès à une pièce sous tension constituée par une barrette de liaison 3

- 2 -

disposée dans le boîtier 1 et au fond de l'alvéole 2. L'alvéole 2 présente sur sa paroi cylindrique lisse une nervure circulaire 4 venue de fabrication avec l'alvéole 2 du boîtier 1.

La fiche de test 5 comporte une douille isolante 6 dont la 5 partie supérieure 7 constitue un corps de préhension, et dont la partie inférieure 8, qui entraîne une pointe de contact 9 rétractable, est engagée dans l'alvéole 2. L'extrémité de la partie inférieure 8 de la douille 6 comporte des ergots élastiques 10 disposés en dessous et au contact de la nervure 4. L'autre extrémité de la partie inférieure 8 10 présente un collet 11 cylindrique lisse correspondant au diamètre de l'orifice d'entrée de l'alvéole 2.

Le fonctionnement de la fiche est le suivant. On engage l'extrémité de la partie inférieure 8 de la douille 6 de la fiche de test à travers l'orifice d'entrée de l'alvéole 2. Les ergots 10 glissent le long 15 de la paroi de l'alvéole jusqu'à la nervure cylindrique 4 qu'ils dépassent par déformation élastique momentanée. Puis ils demeurent engagés et retenus contre le rebord inférieur de la nervure 4, lorsque la pointe de touche 9 est au contact de la barrette de liaison 3.

Pour retirer la fiche, il suffit d'exercer sur la douille un 20 effort suffisant pour vaincre l'effort de déformation élastique nécessaire au franchissement de la nervure 4.

Il est évident que l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté et qui n'a été donné qu'à titre d'exemple ; en particulier, on peut, sans sortir 25 du cadre de l'invention, modifier certaines dispositions ou remplacer certains moyens par des moyens équivalents, ou encore remplacer certains éléments par d'autres susceptibles d'assurer la même fonction technique ou une fonction technique équivalente.

- 3 -

REVENDICATIONS

- 1/ Fiche de test d'une pièce sous tension disposée dans un alvéole ménagé au travers d'un boîtier isolant, ladite fiche comportant en extrémité une touche de contact entourée par une douille isolante, 5 caractérisée en ce que la douille (8) comporte en extrémité des ergots élastiques (10) répartis sur sa périphérie et coopérant avec une nervure circulaire (4) formée sur la paroi de l'alvéole (2) dans un plan transversal.
- 2/ Fiche selon la revendication 1, caractérisée en ce que la douille (8) 10 comporte un collet (9) cylindrique lisse de diamètre correspondant à celui de l'orifice d'entrée de l'alvéole (2).

1/1

